

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE285

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 9

A l'alinéa 19, substituer au mot :

« elles »,

les mots :

« ces personnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.